



Erreure de caisse et absence sur contrat

Par **aurel30**, le **08/12/2011** à **01:58**

Bonjour, rnje travaille dans la restauration et j ai quelques soucie avec mon patron qui m as mis a pied une semaine avant d avoir un entretien avec , si je le veut un conseiller pour m aider dans ma démarche, mais j aurais quelques question au paravent . Mon patron nous demande de venir une demie heure en plus avant de commencer notre service service pour que l on puisse déjeuner et prendre nos differentes petites pause de 5 min max car il ne veut pas pas nous offrir le repas (chose que je peut concevoir mais qui n est pas stipuler sur notre contrat) en as t il le droit ? tout comme nous demander de régler nos trous de caisses avec nos pourboires ? rnEst ce que la mise a pied est rémunérer ?rn rnje vous remercie pour l intention que vous pourrez donner a mes questions